



Habitants
10 295 909

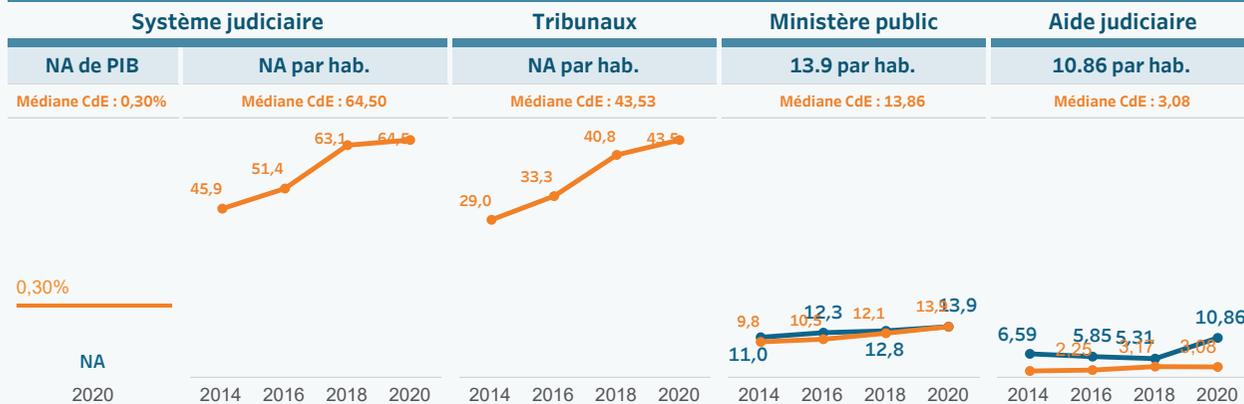


PIB
19 638 €
Médiane CdE 20 301 €



Salaire moyen brut annuel
18 044 €
Médiane CdE 20 612 €

Budget du système judiciaire exécuté



Budget : En 2020, le Portugal a consacré 57,5 € au budget approuvé du système judiciaire, ce qui est conforme à la médiane CdE, comme pour les années précédentes. La donnée sur le budget exécuté n'est pas disponible, mais le niveau des dépenses pour le budget approuvé se répartit comme suit : 70% pour les tribunaux, 14% pour les services du ministère public et 16% pour l'aide judiciaire. Le pourcentage est beaucoup plus élevé pour l'aide judiciaire et plus faible pour les services du ministère public par rapport à la tendance européenne. L'importante augmentation du budget de l'aide judiciaire entre 2018 et 2020 (+65%) à 10,9€ est principalement due à l'inclusion de la dépense des avances sur les coûts de procédure à partir de 2019.

Professionnels de la justice et parité

Les juges (17,4 pour 100 000 habitants) et les procureurs (13,7 pour 100 000 habitants) au Portugal se situent au niveau de la médiane du CdE. Seul le nombre d'avocats (321,6 pour 100 000 habitants) représente plus du double de la médiane CdE. Parmi les juges et les procureurs, les femmes représentent respectivement 62% et 64,9%. Le nombre de femmes parmi les présidents de tribunaux et les chefs des ministères publics n'étant pas disponible, il n'est pas possible de savoir si une représentation similaire existe également au niveau des postes de responsabilité.

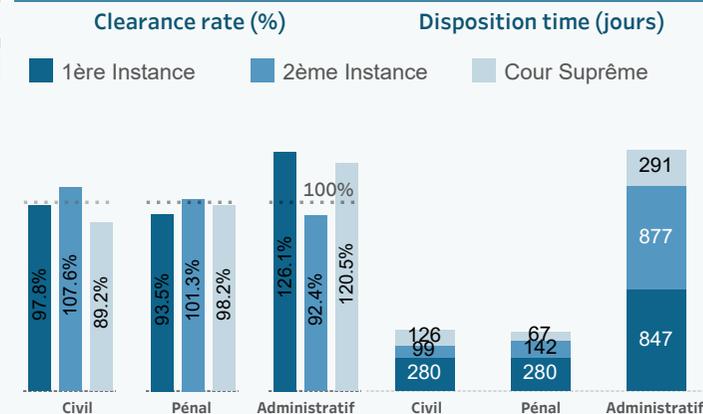
Droits des enfants et violence domestique

Au Portugal, au niveau de la police, il existe des services d'aide aux victimes de certains crimes et en particulier de crimes violents, à savoir les mauvais traitements, la violence domestique et les abus sexuels. Dans la plupart des départements d'instruction et d'action pénale, il existe des sections spécialisées dans l'instruction des crimes de violence domestique et sexuelle. Depuis septembre 2020, les juges siégeant dans les tribunaux pénaux et familiaux sont tenus de suivre une formation obligatoire sur les droits de l'homme, la violence domestique et la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.

Les TIC dans le système judiciaire

Le Portugal a un indice TIC de 8,1 qui a diminué de -0,3 point par rapport au cycle précédent en raison d'une évaluation plus précise des caractéristiques du système de gestion informatisée des procédures judiciaires (CMS). Le budget des tribunaux consacré à l'informatisation représente 1% du total et se situe en dessous de la médiane CdE.

Efficacité

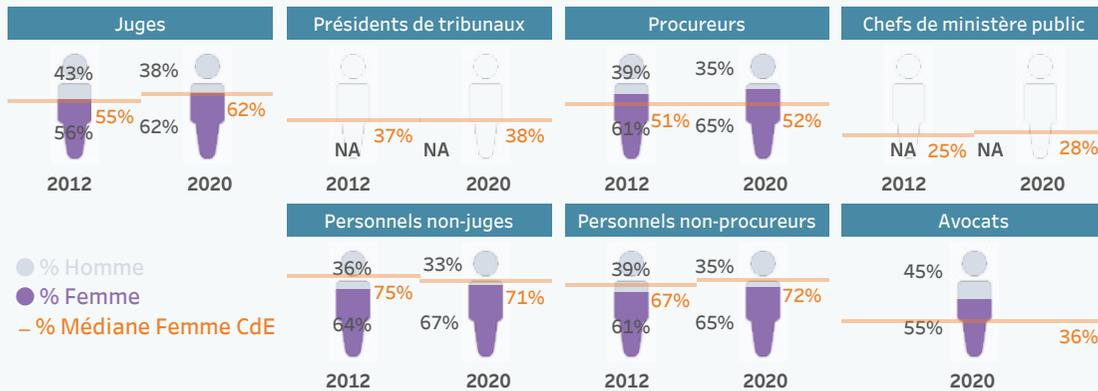


Efficacité : En 2020, les Cours suprêmes semblent être les plus efficaces dans tous les domaines du droit. Par matière, les affaires civiles et pénales apparaissent aussi efficaces les unes que les autres. En particulier, le DT des affaires pénales en 3ème instance est de 67 jours en 2020 (presque la moitié de la médiane CdE). Cependant, le DT pour les affaires civiles et pénales a augmenté pour toutes les instances, à l'exception des affaires civiles et commerciales en 2ème instance. Il est important de noter que les affaires d'exécution ne sont pas incluses dans les données sur les affaires civiles et commerciales contentieuses, ce qui a un impact négatif sur les indicateurs d'efficacité au Portugal. La COVID-19 a affecté toutes les affaires nouvelles en 1ère instance, ainsi que les affaires nouvelles civiles et pénales en 2ème instance. En revanche, en 1ère instance, les tribunaux administratifs ont augmenté leur CR à 126,1%, réduisant ainsi leur arriéré. Toutefois, le nombre d'affaires pendantes à la fin de 2020 pour 100 habitants (0,59) est resté très élevé, représentant presque le double de la médiane CdE. Bien que les tribunaux de 1ère et de 2ème instance traitant ce type d'affaires soient également parvenus à améliorer leur CR et à réduire leur DT au cours de la même période, le DT est toujours nettement supérieur à la médiane CdE en 2020.

Ressources humaines (pour 100 000 habitants)



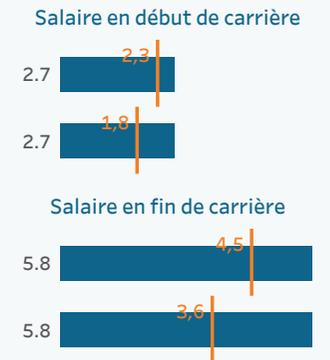
Parité



Salaires bruts absolus

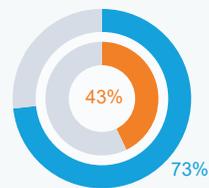


Ratio avec le salaire moyen brut annuel



Tribunaux (pour 100 000 habitants)

Répartition (%) des tribunaux spécialisés et de droit commun de 1ère instance

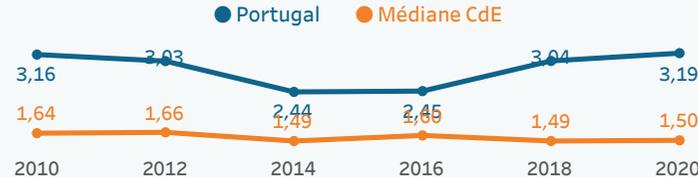


● Tribunaux spécialisés
● Tribunaux de droit commun
● Médiane CdE

Tribunaux de droit commun et spécialisés de 1ère instance (entités juridiques)



Tous les tribunaux (implantations géographiques)



TIC dans le système judiciaire (indice de 0 à 10)

Indice	Total	Portugal	Médiane CdE
Taux de déploiement	8.07	6,5	6,5
Taux de déploiement	Civil	8.74	6,6
	Pénal	8.76	5,7
	Administratif	8.49	6,1
Communication avec les tribunaux	Civil	9.59	6,1
	Pénal	9.59	4,1
	Administratif	9.13	5,0
Gestion des tribunaux et des affaires	Civil	8.31	7,3
	Pénal	8.31	7,3
	Administratif	8.31	7,4
Aide à la décision	Civil	6.3	7,0
	Pénal	6.73	7,3
	Administratif	6.3	7,2

Indicateurs d'efficacité de la CEPEJ

Taux de variation du stock d'affaires pendantes (Clearance Rate (CR)) = (Affaires terminées/Affaires nouvelles)*100

CR > 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires supérieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires diminue
 CR < 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires inférieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires augmente

Durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (Disposition Time (DT)) = (Affaires pendantes/Affaires terminées)*365

La durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (DT) mesure le temps théorique nécessaire pour qu'une affaire pendante soit résolue devant les tribunaux, en tenant compte du rythme de travail actuel des tribunaux.

Instance

- Cour Suprême
- 2ème Instance
- 1ère Instance

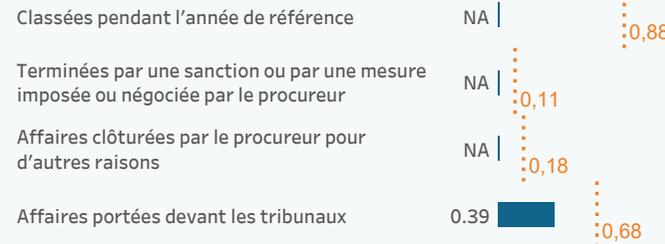


Ministère public

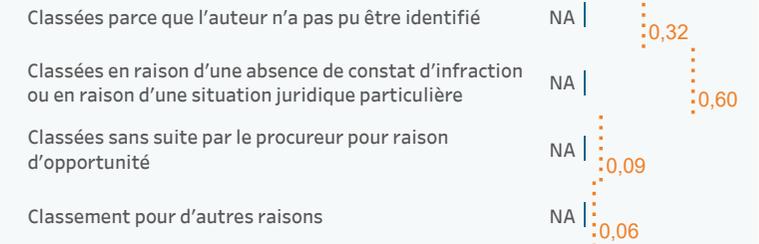
Nombre total d'affaires pénales en 1ère instance pour 100 habitants



Répartition des affaires traitées pour 100 habitants



Répartition des affaires classées pour 100 habitants



Note : Les ministères publics ont recours à des différentes méthodes de calcul du nombre d'affaires dans leurs statistiques : par événement ou par auteur. La CEPEJ collecte des données par affaire (événement), mais certains pays les présentent par auteur.

Sites internet relatifs au système judiciaire

1 - Textes législatifs

<https://dre.pt/>

2 - Jurisprudence de la/des instance(s) supérieure(s)

<http://www.dgsi.pt/>

3 - Informations sur le système judiciaire

<https://justica.gov.pt/>